

*Initiatives ministérielles*

et que le secteur canadien de l'automobile continuera d'être compétitif.

Je sais que certains ont exprimé certaines inquiétudes au sujet de notre projet d'interdire l'utilisation du MMT dans l'essence canadienne étant donné la décision rendue récemment par un tribunal américain d'accorder à Ethyl une dispense en ce qui concerne l'utilisation de MMT dans l'essence sans plomb vendue aux États-Unis. Qu'il soit bien clair cependant qu'on ne peut toujours pas utiliser de MMT dans l'essence sans plomb aux États-Unis.

Allons-y. Faisons-le car nous avons besoin de nouvelles technologies de réduction des émissions comme le système de diagnostic de bord.

[Français]

Nous ne permettrons pas que les consommateurs canadiens ne puissent jouir des mêmes technologies antipollution atmosphérique que leurs homologues américains parce que l'essence de ces derniers ne contient pas de MMT.

• (1035)

Nous ne permettrons pas qu'il existe un écart entre les véhicules canadiens et américains.

**Le vice-président:** Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais le temps est expiré.

[Traduction]

**M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.):** Monsieur le Président, la motion proposée par ma collègue de Calgary-Nord est tout à fait logique. C'est une motion pleine de bon sens.

J'encourage les députés à écouter attentivement le débat. La motion est réaliste, et je demande instamment à la Chambre de l'adopter, au moment du vote, qui se tiendra lundi, je présume.

En regardant le titre du projet de loi, on n'a pas l'impression qu'il devrait être présenté par la ministre de l'Environnement. Le projet de loi C-94 s'intitule Loi régissant le commerce interprovincial et l'importation à des fins commerciales de certaines substances à base de manganèse.

Je me demande pourquoi la ministre de l'Environnement est si enthousiaste à l'endroit d'un projet de loi aussi discordant. On constate généralement à la fin, quand on a obtenu toute la documentation, qu'un accord politique à court terme a été conclu. Quelqu'un dirige les choses de l'intérieur, et on fait beaucoup de fla-fla alentour pour camoufler la véritable intention.

Ce projet de loi de la ministre de l'Environnement n'a absolument rien à voir avec la salubrité de l'environnement. On est donc en droit de se demander ce qui se passe réellement. Il n'y a pas grand monde qui croit la ministre, mais elle a toutes sortes d'arguments pour se justifier. C'est gênant de l'écouter.

On pourrait croire que la ministre n'a pas beaucoup d'affinités avec les constructeurs d'automobiles. Après tout, les voitures sont la principale cause du smog. Je suppose qu'on comprend un peu mieux quand on sait où habite la ministre. Hamilton-Est est en plein coeur de la région de l'industrie automobile.

Il n'y a pas très longtemps, des représentants du ministère de l'Environnement sont venus me rencontrer pour m'expliquer le fondement de ce projet de loi. Quand je leur ai demandé en quoi il aiderait à la préservation de l'environnement, ils ont dû admettre qu'il n'aurait pas grand effet, à peine quelques bénéfices indirects.

Il y a quelque temps, on m'a expliqué que les systèmes de diagnostic de bord fonctionnaient mal, parfois, quand l'essence contenait du MMT. Selon l'Association des fabricants de véhicules à moteur, les voitures de 1996 devaient être équipées des systèmes de pointe, mais comme on trouvait toujours du MMT dans l'essence canadienne, on a simplement débranché les capteurs des systèmes.

Les Canadiens doivent bien comprendre une chose. La ministre de l'Environnement du Canada abolit l'utilisation d'un additif de l'essence parce qu'un petit élément de la voiture risque d'émettre un signal d'avertissement prématuré. Où est donc ce désir ardent de protéger l'environnement du Canada dans tout cela?

Je ne conteste pas que les systèmes diagnostiques de bord soient utiles. Ce sont les politiciens qui, voulant améliorer la fiabilité du matériel anti-pollution, ont ordonné aux constructeurs d'en équiper les voitures. Les consommateurs ne les avaient certainement pas demandés et les constructeurs d'automobiles aussi ont protesté.

Les constructeurs d'automobiles ont réagi en élaborant un plan pour faire porter à d'autres le blâme pour les imperfections, les défaillances techniques et leur propre refus de payer. Soyons clairs: les systèmes diagnostiques de bord ne règlent pas et ne contrôlent pas les systèmes d'échappement; en outre, ils ne nettoient rien du tout. Je crois que certaines personnes prennent pour acquis que ces dispositifs vont réduire la pollution dans l'environnement. Ce sont simplement des dispositifs d'avertissement, des voyants lumineux intégrés au tableau de bord, qui indiquent si oui ou non tous les contrôles anti-pollution fonctionnent normalement.

Songez un peu, les voyants avertisseurs dans les automobiles constituent une priorité législative pour la ministre de l'Environnement. La ministre aime les voyants lumineux sur son tableau de bord, alors elle impose un fardeau de un milliard de dollars à l'industrie pétrolière canadienne, simplement pour colorer un peu les heures qu'elle passe au volant de son automobile. Lorsque les Canadiens auront bien compris ce que la ministre veut faire, je sais ce qu'ils voudront faire de ses voyants de couleurs.

Aux États-Unis, l'Environmental Protection Agency a imposé un moratoire au MMT en 1978. Certains politiciens et groupes de réglementation américains ont réussi ce coup, mais les tribunaux vont ultérieurement corriger la situation. Jusqu'à maintenant, les cours d'appel américaines ont considéré que l'EPA n'avait pas de données suffisantes pour prouver qu'il valait mieux ne pas utiliser le MMT.

L'interdiction du MMT au Canada n'est pas une question environnementale. Ça aurait pu être le cas, si Santé Canada avait déterminé que ce produit est nuisible, mais malgré tous ses efforts, ce ministère n'a pu parvenir à une telle conclusion. Dans son rapport du 6 décembre 1994 sur l'évaluation des risques associés au produit de la combustion du MMT, Santé Canada indique que, selon toutes les analyses, le produit de la combus-